

Date de préparation / Date de révision 13-mars-2019

Version 2

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit 981379, 981780

Numéro de la FDS: D14831_SDS_Glucose GOD POD _FR

Nom du produit Glucose (GOD-POD)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Diagnostic in vitro.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Thermo Fisher Scientific Oy

Ratastie 2,

FI-01620 Vantaa, Finland

Numéro de téléphone +358 10 329200

Adresse e-mail system.support.fi@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC France +(33)-975181407

CHEMTREC INTERNATIONAL +1 703-741-5970

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

2.2. Éléments d'étiquetage

Pas nécessaire.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Phénol (CAS #: 108-95-2)	< 0.1%	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318)
		Muta. 2 (H341) STOT RE 2 (H373)

Glucose (GOD-POD)

Date de révision 13-mars-2019

Azoture de sodium	< 0.1 %	Acute Tox. 2 (H300)
(CAS #: 26628-22-8)		Aquatic Acute 1 (H400)
		Aquatic Chronic 1 (H410)
		(EUH032)

Composant	No REACH.	
Phénol	01-211-9471329-32-XXXX	
Azoture de sodium	01-211-9457019-37-XXXX	

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.

Contact oculaire

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Ingestion

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits dangereux résultant de la combustion

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre en place une ventilation adaptée.

Glucose (GOD-POD)

Date de révision 13-mars-2019

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composant Limites d'exposition

Composant	Finlande	Union européenne	Le Royaume Uni	Allemagne
Phénol	TWA: 2 ppm 8 tunteina	Possibility of significant	STEL: 4 ppm 15 min	TWA: 2 ppm (8 Stunden).
	TWA: 8 mg/m ³ 8 tunteina	uptake through the skin	STEL: 16 mg/m ³ 15 min	AGW - exposure factor 2
	STEL: 4 ppm 15 minuutteina	TWA: 2 ppm 8 hr	TWA: 2 ppm 8 hr	TWA: 8 mg/m ³ (8 Stunden).
	STEL: 16 mg/m ³ 15	TWA: 8 mg/m ³ 8 hr	TWA: 7.8 mg/m ³ 8 hr	AGW - exposure factor 2
	minuutteina	STEL: 4 ppm 15 min	Skin	Haut
	lho	STEL: 16 mg/m ³ 15 min		
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 tunteina	Skin	Skin	MAK 0.2 mg/m³ (inhalable)
	STEL: 0.3 mg/m ³ 15	TWA 0.1 mg/m ³	TWA 0.1 mg/m ³	
	minuutteina	STEL 0.3 mg/m ³	STEL 0.3 mg/m ³	
	lho	-		

Composant	Suède	Norvège	Danemark	France
Phénol	Binding STEL: 4 ppm 15	TWA: 1 ppm 8 timer	TWA: 1 ppm 8 timer	TWA / VME: 2 ppm (8
	minuter	TWA: 4 mg/m ³ 8 timer	TWA: 4 mg/m ³ 8 timer	heures). restrictive limit
	Binding STEL: 16 mg/m ³ 15	STEL: 3 ppm 15 minutter.	Hud	TWA / VME: 7.8 mg/m ³ (8
	minuter	value from the regulation		heures). restrictive limit
	TLV: 1 ppm 8 timmar. NGV	STEL: 12 mg/m3 15 minutter.		STEL / VLCT: 4 ppm.
	TLV: 4 mg/m ³ 8 timmar.	value from the regulation		restrictive limit
	NGV	Hud		STEL / VLCT: 15.6 mg/m ³ .
	Hud			restrictive limit
				Peau
Azoture de sodium	Binding STEL: 0.3 mg/m ³ 15	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 timer	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 timer	TWA / VME: 0.1 mg/m ³ (8
	minuter	STEL: 0.3 mg/m ³ 15	Hud	heures). restrictive limit
	TLV: 0.1 mg/m ³ 8 timmar.	minutter. value from the		STEL / VLCT: 0.3 mg/m ³ .
	NGV	regulation		restrictive limit
				Peau

Composant	Finlande	Union européenne	Royaume-Uni	Danemark
Phénol	Total phenol: 1.3 mmol/L urine after the shift.			
Composant	Allemagne	France	Espagne	Italie
Phénol	Phenol: 120 mg/g urine (end of shift after hydrolysis;measured as mg/g Creatinine)	Total Phenol: 250 mg/g creatinine urine end of shift	: 120 mg/g Creatinine urine end of shift	

Date de révision 13-mars-2019

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Glucose (GOD-POD)

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Gants jetables	Voir les	-	EN 374	(exigence minimale)
	recommandations			
	du fabricant			

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles. Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Rouge clair État physique Liquide

Odeur Aucune information disponible Seuil olfactif Aucune donnée disponible

рΗ 7.5 @ 25°C

Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible Point de ramollissement Aucune donnée disponible Point/intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Aucune information disponible Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Méthode - Aucune information disponible

Glucose (GOD-POD)

Date de révision 13-mars-2019

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible (Air = 1.0)

Densité / DensitéAucune donnée disponibleDensité apparenteAucune donnée disponibleHydrosolubilitéAucune information disponibleSolubilité dans d'autres solvantsAucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)
Composant log Pow
Phénol 1.5

Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Viscosité
Propriétés explosives
Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Métaux lourds.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e)
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cutané(e)
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Inhalation
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Phénol	LD50 = 340 mg/kg (Rat) LD50 = 317 mg/kg (Rat)	LD50 = 630 mg/kg(Rabbit)	LC50 = 316 mg/m ³ (Rat) 4 h
Azoture de sodium	LD50 = 27 mg/kg (Rat)	-	

Date de révision 13-mars-2019

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Aucune donnée disponible.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Aucune donnée disponible.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire

Aucune donnée disponible.

Peau

Aucune donnée disponible.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Aucune donnée disponible

f) cancérogénicité;

Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

Composant	UE	UK	Allemagne	CIRC
Phénol			Cat. 3B	

g) toxicité pour la reproduction;

Aucune donnée disponible.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Aucune donnée disponible.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Áucune donnée disponible.

Organes cibles

Aucune information disponible.

j) danger par aspiration;

Aucune donnée disponible.

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucune information disponible

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce	Microtox
Phénol	4-7 mg/L LC50 96 h	EC50: 10.2 - 15.5 mg/L,	EC50: 187 - 279 mg/L,	EC50 21 - 36 mg/L 30
	32 mg/L LC50 96 h	48h (Daphnia magna)	72h static	min
		EC50: 4.24 - 10.7 mg/L,	(Desmodesmus	EC50 = 23.28 mg/L 5
		48h Static (Daphnia	subspicatus)	min
		magna)	EC50: 0.0188 - 0.1044	EC50 = 25.61 mg/L 15
			mg/L, 96h static	min
			(Pseudokirchneriella	EC50 = 28.8 mg/L 5 min
			subcapitata)	EC50 = 31.6 mg/L 15
			EC50: = 46.42 mg/L,	min
			96h	
			(Pseudokirchneriella	

Glucose (GOD-POD)

Date de révision 13-mars-2019

		subcapitata)	
Azoture de sodium	LC50: = 5.46 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas) LC50: = 0.7 mg/L, 96h (Lepomis macrochirus) LC50: = 0.8 mg/L, 96h (Oncorhynchus mykiss)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Phénol	1.5	Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour l'évaluation.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Éliminer conformément aux réglementations locales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	IMDG/IMO Non réglementé	ADR Non réglementé	IATA Non réglementé
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Désignation officielle de	-	-	-
transport de l'ONU			
14.3. Classe(s) de danger pour le	-	-	-
transport			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable, les produits emballés

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux X = liste

Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS (Australi e)	KECL
Phénol	203-632-7	-		Х	Х	-	Х	Х	Х	X	KE-2820 9
Azoture de sodium	247-852-1	-		Х	Х	-	Х	Х	Х	Х	KE-3135 7

Réglementations nationales

	Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
ı	Phénol	WGK 2	Class I: 20 mg/m³ (Massenkonzentration)
	Azoture de sodium	WGK 2	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

PNEC - La concentration prévisible sans effet

Glucose (GOD-POD)

Date de révision 13-mars-2019

RPE - Équipement de protection respiratoire

LD50 - Dose létale à 50%

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime

Dangerous Goods Code

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques

ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

VOC - Composés organiques volatils

Principales références de la littérature et sources de données

Fournisseurs fiche technique de sécurité,

ChemADVISOR - LOLI,

Merck index,

RTECS

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Version

Date de révision 13-mars-2019

Motif de la révision sections de la FDS mises-à-jour, 1, 3, 9, 16.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte